



Compte rendu de la réunion du 20 mars 2014

Sont présents :

Mmes Marianne BALTHAZARD, Marie-Lou DALMEN et Christine PESCE,
MM. Serge GAILLOT, Gérard CALVI, Philippe PETT, Georges DALMEN, et Pascal PESCE.

Sont absents excusés :

Mmes Fabienne BUFFET, Sophie CHAUVIER, Joëlle MAZUEL et Bérangère LEDEME,
MM. Alain SALMON, Quentin DARDENNE.

Est absent non excusé :

M. Renaud BOURGOIN.

- **AFFICHAGE :**

Serge fait connaître qu'il a été convoqué au commissariat le 21/01/2014 pour deux infractions au code de l'environnement, sur ATTIGNY :

- 1) Apposition d'une publicité sans le nom du responsable
- 2) Affichage d'une publicité sur un arbre.

L'association risque de devoir payer une amende.

- **LA TRESORERIE :**

Marie-Lou et Fabienne ont remis de l'ordre au niveau de la trésorerie, classement des factures et établissement d'un budget prévisionnel 2014.

5 000 € ont été versés par le Conseil Régional, pour 2013.

M. RAVIGNON n'a pas versé la subvention qu'il avait promise.

Les dossiers de demande de subvention pour 2014 sont terminés pour la Mairie, le Département, la Région et la Communauté d'agglomérations.

Serge a un rendez-vous le 1^{er} avril avec la Com d'Agglo.
Toutes les cotisations sont rentrées.
Philippe s'occupe de l'informatique.
Un article sur le festival doit passer dans l'Ardenoscope dont le logo figurera sur l'affiche.

Sur le budget prévisionnel 2014, la subvention de la Com d'Agglo ne figure pas :
Inscrire 6 000 € au lieu de 10 000 € pour la subvention du Conseil Général et inscrire
6 000 € pour la Com d'Agglo.
Rajouter 2 000 € dans les dépenses de Compagnies.
La subvention de 5 000 € de M. LEONARD est à retirer de « sponsor privé » mais
l'inscrire comme subvention du Ministère de la Culture, enveloppe parlementaire.
Sponsors privés : 550 €

- **SACD :**

Pour 2013, le montant des taxes à payer était prévu de 800 €, suite au listing des Compagnies envoyé par Serge. Finalement, on a payé 1 300 €

Pour 2014, après pointage, on devrait payer 430 € pour deux compagnies, les bonimenteurs et la fanfare. Serge va renvoyer un mail à la SACD avec la liste des compagnies, pour être sûr du montant à payer.

- **LES COMPAGNIES :**

Six contrats sont signés avec les compagnies et quatre sont en cours de signature.
Un surplus financier est à ajouter pour la compagnie Angel Ramos Sanchez : + 100 € pour la sono et + 100 € pour les rideaux qu'il amène.
Pour la compagnie Paki Paya, il faut déduire 142 €
Gregor Wollny réclame une entrée privative chez l'habitant. Comme ce n'est pas possible, son régisseur dormira chez l'habitant et lui dans sa voiture.

- **LE CONSEIL REGIONAL :**

Serge a rencontré Mme DAHM, vice-présidente du Conseil Régional et M. Bruno DESERT de l'ORCCA.

Le problème de la concurrence entre « arts de rues » à SEDAN (auparavant « danses et mouvements ») et notre festival de spectacles de rues a été évoqué.

Mme DAHM nous invite à prendre contact auprès de la DRAC afin de demander une subvention du Ministère de la Culture.

Le contact a été pris à la DRAC, malheureusement la demande a été reçue hors délai (31/01/2014). La demande sera envoyée l'an prochain dans les périodes octobre/novembre 2014.

Pour terminer, Mme DAHM a chargé M. DESERT de trouver un chapiteau gratuit de 1 000 places, si la météo est trop mauvaise.

En conclusion, Serge a insisté auprès de Mme DAHM sur le confort des spectateurs : les gradins, les toilettes sèches, c'est un coût. Il espère que le Conseil Régional s'aligne sur les 6 000 € du Conseil Général

- **LES SPONSORS :**

- Habitat 08 : Serge a vu Mme Servais qui a confirmé qu'en principe Habitat 08 achèterait 100 places à 5 € et prendrait en charge la location du camion pour 400 € comme l'année dernière. Elle doit obtenir l'accord du nouveau directeur.
- Graphiflock : doit changer les chiffres des calicots, en principe gratuitement.
- Spot radio : RVM doit envoyer 5 messages par jour, (des flashes de 10 secondes), pendant 10 jours avant le festival, pour un montant de 216 €. Ces messages sont envoyés sur Charleville, Sedan, Monthermé. Serge a demandé en plus Revin et Fumay.
- Renwez a confirmé le prêt des deux gîtes.
- Charleville a confirmé le prêt des barrières, gradins qui seront amenés et montés gratuitement.
- Serge a obtenu l'autorisation d'accrocher les grands calicots Place des Droits de l'Homme, au pont du Mont Olympe, à la sortie de la voie rapide et à Warcq sur le grillage du vétérinaire.
- C'est ok pour l'affiche réalisée par Emmanuelle. Elle sera prête pour début mai afin d'être affichée dans toutes les structures avant la fin de l'année scolaire (salles, théâtres).
- Il est possible pour chacun de démarcher d'autres comités d'entreprise.

- **RENCONTRE :**

Serge a rencontré Agnès ROSSINFELD, programmatrice et responsable du festival « Mouvement dans la rue » de SEDAN.

Il a fait part à Agnès de notre inquiétude quant à l'orientation qu'a pris ce festival qui, au départ était axé sur la danse et le mouvement dans la rue ; depuis l'an passé ce festival prend de plus en plus des allures de festival de spectacles de rues, (d'ailleurs une compagnie y jouait cette année avant de venir le lendemain à HOULDIZY).

Agnès ROSSINFELD a pris conscience de notre inquiétude et une convention morale a été instaurée entre les 2 parties, à savoir :

Une concertation de la part d'Agnès ROSSINFELD auprès de Serge pour voir si la (les) compagnie(s) qu'elle projette de faire venir est en négociation avec HOULDIZY ; si la (les) compagnie(s) est en option à HOULDIZY, Agnès ROSSINFELD s'engage à ne pas la (les) prendre.

Pour la petite info, cette année le festival « Mouvement de Rue » ne tombe pas en même temps que celui d'HOULDIZY.

- **LES GRADINS :**

Serge a reçu deux demandes de location des gradins :

- Sainte Savine demande à louer les 2 jeux de gradins pour 300 € et pourrait éventuellement les charger le soir du festival.
- Vouziers demande à louer 1 ou les 2 jeux de gradins s'ils sont prêts.

Alain et Georges sont les responsables gradins.

Philippe prépare une convention pour la location, avec le descriptif des pièces, le prix, la caution.

La construction du deuxième jeu de gradins pourrait commencer courant avril. Le bois peut être commandé.

Philippe a préparé une marque HOULDIZY à peindre sur les dossiers des gradins.

- **LES FRITEUSES :**

Joëlle a trouvé une friteuse double à gaz dont la location est de 50 € Le comité donne son accord pour retenir la location de cette friteuse.

- **LES TICKETS D'ENTREE :**

Marianne demande à Serge de ramener les tickets restants pour pouvoir en acheter pour compléter.

- **QUESTION DIVERSE :**

Serge a été contacté pour un gros projet européen avec CHASSEPIERRE en Belgique, les Pays-Bas et HOULDIZY, avec une subvention de 200 000 € Ce projet n'est pas réalisable, les festivals de Belgique et des Pays-Bas étant professionnels mais pas celui d'Houldizy.

La prochaine réunion est prévue le **lundi 5 mai 2014, à 18 H 30**, au Centre Culturel.

Le Président,

S. GAILLOT